

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7565 SÉANCE DU 9 décembre 2024

**Sont présents:**

<b>Pierre Picard</b>	<b>Grand Chef</b>
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial (absent)
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**CRÉATION DE LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DU  
POSTE DU DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS**

**Attendu que** le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) a la volonté de répondre à ses besoins évolutifs et de maintenir une fonction publique moderne et professionnelle pour donner les meilleurs services aux membres de la Nation huronne-wendat (NHW);

**Attendu que** les besoins en communications de la NHW ont pris de l'ampleur et ont subi une croissance majeure depuis les dernières années;

**Attendu que** le CNHW souhaite positionner les communications à un niveau stratégique au sein de l'organisation;

**Attendu que** le CNHW souhaite élaborer, actualiser et mettre en œuvre un plan de communication facilitant l'accès de la NHW aux différentes sources d'informations du CNHW;

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 10 décembre 2024 Résolution adoptée à l'unanimité

  
\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE  
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉOLUTION**

NUMÉRO 7565 SÉANCE DU 9 décembre 2024

**CRÉATION DE LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DU  
POSTE DU DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS**

**Attendu que** depuis la résolution #7100, *Nomination de monsieur Marc-Olivier Allard à titre de directeur des Ressources humaines*, adoptée lors de l'assemblée régulière du 13 juillet 2020 et amendée lors de l'assemblée extraordinaire du 18 janvier 2021, le dossier des communications est sous la responsabilité du directeur des Ressources humaines et des Communications;

**Attendu que** la Direction générale et la direction des Ressources humaines et Communications recommandent de scinder la direction des Ressources humaines et des Communications en deux directions distinctes.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial William Romain, **appuyé** par le Chef familial Daniel Sioui, et **résolu** :

- **D'autoriser** la création d'une direction des Communications et d'un poste de directeur des Communications;
- **De confirmer** que les conditions de travail du directeur des Communications sont régies par la *Politique de gestion des cadres du Conseil de la Nation huronne-wendat*;
- **De confirmer** que les employés actuels engagés pour les communications au sein de la direction des Ressources humaines et des Communications soient en date de la présente résolution sous la responsabilité de la direction des Communications;

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 10 décembre 2024 Résolution adoptée à  
l'unanimité



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7565 SÉANCE DU 9 décembre 2024

**CRÉATION DE LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DU  
POSTE DU DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS**

- **De modifier** le nom de la direction des Ressources humaines et des Communications pour la direction des Ressources humaines;
- **D'amender** la résolution #7100 afin de tenir compte de la présente résolution;
- **De décharger** le directeur des Ressources humaines de la responsabilité des communications au CNHW;
- **De confirmer** que toutes les lois, règlements et politiques en vigueur en date de la présente résolution au Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) mentionnant la direction des Ressources humaines et des Communications et/ou le directeur des Ressources humaines et des Communications, ou leur équivalent, visent en date de la présente résolution la direction des Ressources humaines et/ou le directeur des Ressources humaines, à l'exception de la *Politique sur les communications du CNHW*;
- **De confirmer** que dans la *Politique sur les communications du CNHW* en vigueur en date de la présente résolution, toute mention de la direction des Ressources humaines et des Communications et/ou le directeur des Ressources humaines et des Communications vise en date de la présente résolution la direction des Communications et/ou le directeur des Communications;
- **De demander** à la direction des Ressources humaines d'évaluer le poste de directeur des Communications sur la base du système d'évaluation des cadres du CNHW.

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 10 décembre 2024 Résolution adoptée à  
l'unanimité



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND